

Conseil d'administration du CCAS de Séné Délibération N° 2020/0809 du 7 Décembre 2020

OBJET : Tarifs 2021 impression photocopies Maison des Habitants, Centre Social, budget annexe du CCAS.

L'an Deux Mil vingt, le sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Séné dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame DUPAS Isabelle, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du Conseil d'administration en exercice : 17

Nombre de membres du Conseil d'administration présents : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Etaient présents : DUPAS Isabelle, DONAT Roland, LAIGO Pascale, FOUQUERAY Jean – Yves, MOUTON Isabelle, MOREE Denys, MOREL Anthony, MERCIER Françoise, EVANNO Liliane, MEUNIER GREHAIGNE Bénédicte, BACHA Anne-Laure, ROIGNANT CECIRE Mireille, VAULEON Alexandre, PARLANT PINET Philippe, DUPUIS HENRY Olivier.

Personnes excusées : SCULO Sylvie ayant donné pouvoir à DUPAS Isabelle, SABEL Dominique ayant donné pouvoir à MEUNIER GREHAIGNE Bénédicte.

En outre, assistaient à la séance : Aurélien COREN Directeur de la Résidence Autonomie, Yann POTHIER Directeur du Centre Social la Maison des Habitants, Christine KURIATA, Directrice du CCAS.

Lors du Conseil d'Administration du CCAS du 5 octobre 2020, une délibération a été prise sur la tarification de la Maison des Habitants. Les tarifs concernaient, entre autre, le cout les photocopies noir et blanc faites par les usagers.

Pour l'année 2021, le nouveau photocopieur mis en place permet les photocopies couleur. Les tarifs doivent être actualisés.

L'usage à titre privé - pour les usagers ou les habitants - du photocopieur est autorisé à condition que son utilisation soit faite par un professionnel du Centre Social. Les tarifs applicables sont identiques à ceux en vigueur à la mairie et à Grain de Sel :

Petit format A4	0,18 €
Grand format A3	0,35 €
Petit format A4 Couleur	0,30 €
Grand format A3 couleur	0,50 €
Demandeur d'emploi (démarches de recherche emploi)	0,00 €

Ces tarifs suivent l'évolution du coût de la vie. (Validation chaque année, en décembre, en Conseil municipal puis en Conseil d'administration).

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu l'Avis de la commission Education Solidarités du 25 Novembre 2020

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après délibération et à l'unanimité DECIDENT :

- D'ADOPTER les tarifs 2021 des photocopies faites par les usagers au sein de la Maison des Habitants-Centre social à compter du 1^{er} janvier comme précisé ci-dessus.

Fait et délibéré et ont signé avec nous les membres présents

Séné, le 08/12/2020
La Présidente, Sylvie SCULO

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 09/12/2020
et publication le 09/12/2020



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.